

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Votation populaire du 4 mars 2018
Rejet ferme de l'initiative «No Billag»

Au-delà des conséquences directes sur l'emploi et ses répercussions humaines, l'acceptation de l'initiative «No Billag» prêterait grandement la couverture de l'actualité régionale. A titre tout à fait exceptionnel, le Conseil municipal de Saint-Imier a par conséquent décidé de prendre position en vue de la votation fédérale du 4 mars prochain.

Les conséquences radicales de l'initiative sont inacceptables aux yeux de l'Exécutif. La suppression des redevances de réception remettrait en cause l'existence même de la SSR. Mais, elle représente également une très grave menace pour les diffuseurs régionaux.

Les chaînes de radio et de télévision privées qui proposent régulièrement des sujets proches de nos préoccupations, à savoir RJB, Canal Alpha ou encore TeleBilingue, connaîtraient de grosses difficultés en cas d'acceptation de l'initiative. Au titre de leur mission d'information et de service au public, ces chaînes touchent une part de la redevance, vitale pour leur existence.

Pour le Conseil municipal, la diversité des médias et la garantie d'un journalisme de qualité sont des piliers fondamentaux de notre démocratie. Au même titre que la presse écrite, les médias électroniques privés sont indispensables à notre paysage médiatique régional. Ils le sont d'autant plus dans une région périphérique qui fait partie doublement d'une minorité linguistique, à l'échelle suisse et cantonale.

Notre région n'a clairement rien à gagner dans la suppression des redevances de réception. Son bassin de population est trop petit pour que la publicité puisse prendre le relais du financement des diffuseurs électroniques privés. Pour ce qui est de la SSR, même si elle devait subsister, le financement des minorités linguistiques par la majorité alémanique serait très vite remis en cause.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Saint-Imier invite les électrices et électeurs à rejeter l'initiative «No Billag».

(cm)

Saint-Imier, le 24 janvier 2018